



## ADMINISTRATIVE NOTICES - AVIS ADMINISTRATIFS

Number 4

January 27, 1986

Numéro 4

27 janvier 1986

ADMINISTRATIVE INFORMATIONRENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFSDiscontinuance of Editorial Assistance Service

The Official Languages Division (ADL) announces the termination of its text revision, terminological and linguistic consultation services in both English and French. Departmental employees wishing to do terminological research on their own, however, are invited to use TRAN's library and card-index.

The Department nevertheless stresses its continued interest in the quality of written material. All personnel are encouraged to ensure that there is no reduction in the quality of written communications. Second official language work should be reviewed within the work-unit. The production of bilingual texts should be equitably distributed among personnel so that the onus is not always on the same individuals.

Video Screening: Code for the Public Service

The Office of the Assistant Deputy Registrar General, under the auspices of the Treasury Board, has produced a video tape on the new Conflict of Interest and Post-Employment Code for the Public Service. Copies of the tape are being sent to all missions; to give employees in the L.B. Pearson building an opportunity to see the

Abolition du service de révision

La Direction des langues officielles (ADL) annonce la cessation de son service de révision des textes et de consultation terminologique et linguistique en anglais et en français. Toutefois, les employés désireux de faire des recherches terminologiques par eux-mêmes pourront avoir accès à la bibliothèque et au fichier de TRAN.

Le Ministère tient cependant à souligner qu'il reste soucieux de la qualité linguistique des textes écrits. Tous les employés sont ainsi encouragés à faire de leur mieux pour éviter une baisse de la qualité des communications écrites. Les employés devraient par exemple faire revoir dans leur unité de travail les textes produits dans leur langue seconde. Il est aussi important que la production de textes bilingues soit répartie de façon équitable parmi le personnel afin d'éviter que la responsabilité n'en soit toujours assumée par les mêmes personnes.

Vidéo sur le Code concernant les titulaires de charges publiques

Sous les auspices du Conseil du Trésor, le Bureau du sous-registraire général adjoint a préparé un vidéo qui a trait au nouveau Code régissant la conduite de titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Des copies de ce vidéo sont envoyées aux missions. Afin de permettre aux employés de l'immeuble